

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 29 mars 2022

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale en augmentation

Au 29 mars, la Normandie affiche un taux d'incidence de 1 635,7 cas pour 100 000 habitants, soit une progression de + 47,1 % en une semaine. A l'exception de l'Eure, tous les départements présentent une incidence supérieure à 1500 :

Normandie : + 47,1 % (taux d'incidence SPF du 20/03 au 26/03 : 1635,7)

Calvados : + 40,3 % (taux d'incidence SPF du 20/03 au 26/03 : 1834,54)

Eure : + 52,2 % (taux d'incidence SPF du 20/03 au 26/03 : 1293,85)

Manche : + 43,6 % (taux d'incidence SPF du 20/03 au 26/03 : 1919)

Orne : + 40,7 % (taux d'incidence SPF du 20/03 au 26/03 : 1478,1)

Seine-Maritime : + 53,1 % (taux d'incidence SPF du 20/03 au 26/03 : 1613,7)

Le nombre de reproduction (R) se maintient à 1,38 (il était à 1,37 la semaine passée).

Les séjours en réanimation continuent de diminuer mais le total d'hospitalisations conventionnelles liées au COVID s'inscrit en légère hausse

Au 28 mars, 1 336 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (1 316 la semaine dernière), dont 80 en réanimation (87 lors du dernier point de situation). Avec 28 entrées par jour en moyenne, les hospitalisations conventionnelles observent une légère hausse, tandis que l'activité en réanimation reste stable : le rythme des entrées continue d'être faible, avec 1 entrée par jour en moyenne. **Grâce à l'efficacité de la vaccination sur la réduction des formes graves chez les personnes vaccinées et à la très bonne couverture vaccinale dans la région, le rythme de croissance des hospitalisations demeure bien inférieur à celui de l'incidence.**

Avant de se rendre aux urgences, conserver le réflexe 15

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Le taux de positivité en hausse

Entre le 20 et le 26 mars, 152 221 personnes ont été testées dont 54 037 ont présenté un résultat positif (36 494 la semaine précédente). Le taux de positivité augmente, il est désormais de 35,5 % contre 30,9 % la semaine précédente, signe d'une circulation importante.

Avec l'évolution du protocole sanitaire, et pour continuer de prévenir plus globalement la diffusion des virus, **gardons les bons réflexes acquis tout au long de la crise** en aérant régulièrement, en se lavant souvent les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique et en s'isolant chez soi dès l'apparition de symptômes ou en cas de test positif.

De même, **le port du masque reste vivement recommandé pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 et pour les personnes de leur entourage.** Il reste par ailleurs obligatoire dans les transports en intérieur et dans les lieux de santé ou de soins (notamment les hôpitaux, les pharmacies ou encore les laboratoires de biologie médicale). De plus, dans les structures et services de soins et médico-sociaux, le « passe sanitaire » (présentation d'une preuve de vaccination, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) demeure exigé, afin de protéger les personnes fragiles alors que le virus continue de circuler.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La vaccination se poursuit en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour réduire les risques d'attraper le Covid-19 et de développer des formes graves comme les « Covid longs » ou les hospitalisations, notamment chez les plus fragiles.

Au 27 mars, ce sont 7 604 659 injections qui ont été réalisées en Normandie depuis le début de la campagne de vaccination, dont 2 207 589 rappels.

Il faut poursuivre cette dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection : se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

Alors que l'on constate une baisse de la demande, qui s'explique par la très bonne couverture vaccinale dans la région (avec, au 20 mars, un taux de primo-injections de la population éligible de plus de 12 ans de 95 % et un taux de rappel sur les personnes éligibles à 3 mois de plus de 18 ans de 89 %), l'ARS Normandie et les préfectures, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, en centre de vaccination, en ville, en aller-vers, font évoluer l'offre vaccinale. Ainsi, une suspension progressive de l'activité en centre de vaccination est engagée d'ici à la fin du mois de mars, tout en maintenant une possibilité de revenir aux capacités des centres à leur niveau antérieur si besoin.

Cette évolution est compensée par **les nombreuses possibilités de vaccination auprès des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc.), qui restent pleinement mobilisés à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection, pour que chaque personne éligible puisse être protégée.** Parallèlement, des opérations aller-vers vont se poursuivre. Cette nouvelle organisation permettra aux libéraux, jusqu'ici particulièrement mobilisés dans les centres, de se consacrer directement à leur exercice en cabinet.

Des dispositifs pour la vaccination des plus fragiles

Une deuxième dose de rappel (souvent évoquée sous le terme de « 4ème dose ») est recommandée pour les personnes de 80 ans et plus, les résidents d'EHPAD et d'USLD quel que soit leur âge, ainsi que pour les personnes immunodéprimées, à partir de trois mois après la dernière injection (les personnes concernées ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur 1^{er} rappel vaccinal n'ont pas besoin de faire ce 2^{ème} rappel).

La campagne de vaccination à domicile des personnes est élargie aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de 70 ans et plus ou en situation de handicap. Lancée par les préfectures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, elle permet à chacun de contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.

L'importance de la vaccination pour les femmes enceintes

Les femmes enceintes non vaccinées contre le Covid-19 présentent un risque accru de complications liées à la maladie par rapport aux femmes adultes non enceintes. La vaccination permet de transmettre des anticorps au fœtus et protège ainsi le nouveau-né contre le virus. La vaccination des femmes enceintes est recommandée, quel que soit le stade de la grossesse. L'ensemble des professionnels qui prennent en charge et accompagnent les femmes tout au long de leur grossesse, gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, médecins traitants, pharmaciens, biologistes, peuvent répondre à leurs questions et les sensibiliser à la vaccination avant et tout au long du suivi de la grossesse. [Plus d'informations en cliquant sur ce lien.](#)

La vaccination des enfants de 5-11 ans se poursuit

La vaccination est ouverte à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre. La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. Les médecins (généralistes ou spécialistes, notamment les pédiatres), les IDE (infirmiers diplômés d'État), les sages-femmes et les pharmaciens peuvent prescrire et administrer le vaccin pédiatrique contre le Covid-19 aux enfants.

Vous êtes parent d'un enfant de 5 à 11 ans? Vous avez des questions sur la vaccination?

L'ARS Normandie a organisé le mardi 1^{er} février 2022 une visioconférence pour apporter toutes les réponses aux parents concernant la vaccination des 5-11 ans.

Le Professeur Alain Fischer, pédiatre, professeur d'immunologie pédiatrique et président du Conseil national d'orientation pour la stratégie vaccinale, a répondu aux questions des Normands.

Pour revoir la vidéo, rendez-vous [sur le site internet de l'ARS Normandie.](#)

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :

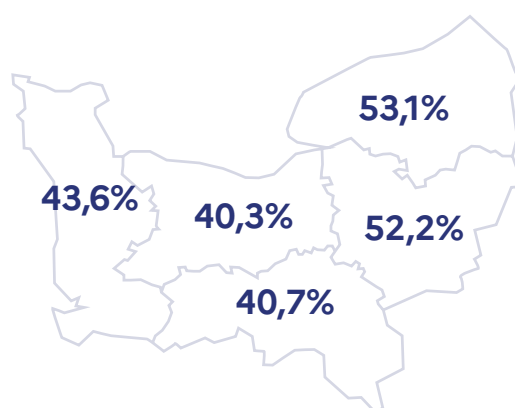
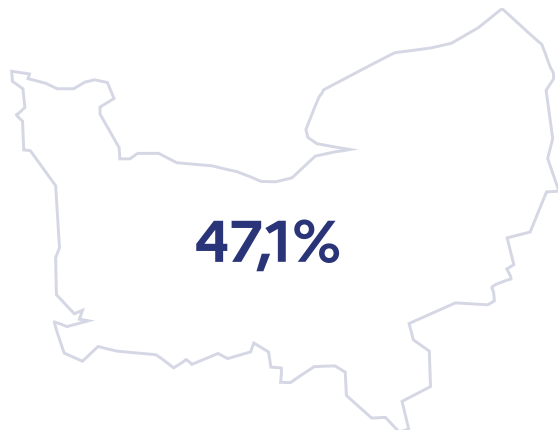
www.normandie.ars.sante.fr et www.sante.fr

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)

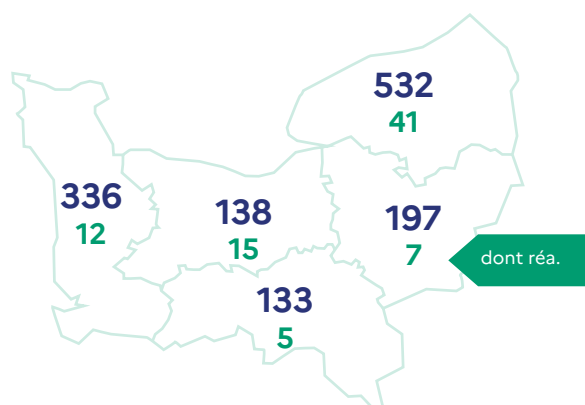
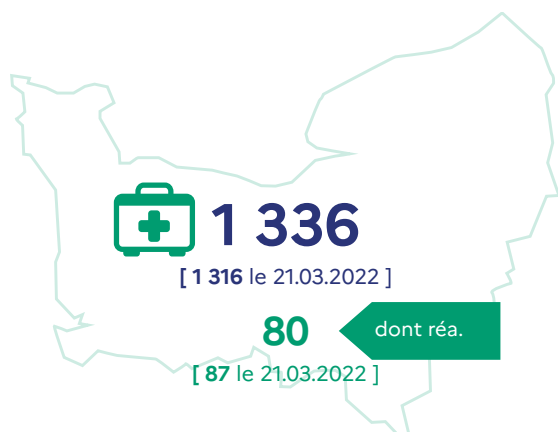


• Nombre de reproduction effectif (R0)

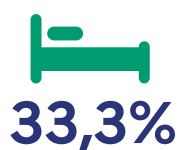


* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 28.03.2022



• Taux d'occupation



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / **Capacité initiale**

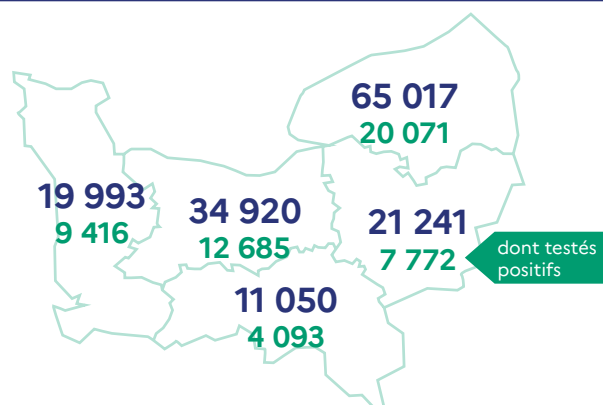
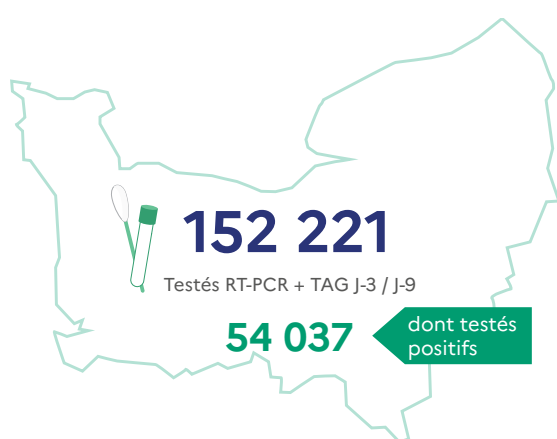
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / **Capacité opérationnelle**

* Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

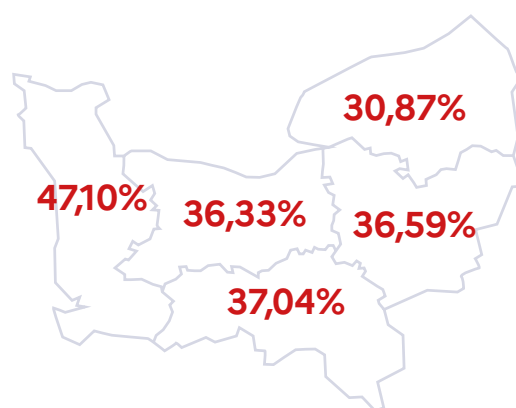
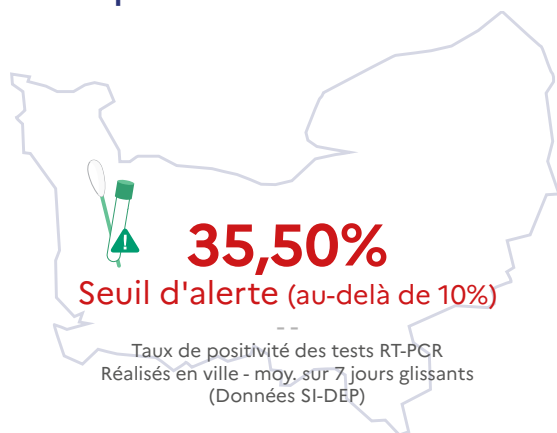
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	1 336	80	23 471	4 507
Calvados	138	15	4 469	810
Eure	197	7	2 878	643
Manche	336	12	2 593	552
Orne	133	5	2 776	496
Seine-Maritime	532	41	10 755	2 006

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 5 525 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 10 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint)

VACCINATION au 27.03.2022

